



## Code de conduite et d'éthique pour une Responsabilité Éthique, Sociale et Environnementale (RSE)

Le présent Code de conduite et d'éthique nous permet de concrétiser en mots et de manière pérenne, notre savoir-être. Il décrit les grands principes qui encadrent et guident notre action au quotidien. Il définit également notre engagement en faveur de l'environnement que nous avons à cœur de protéger et sur lequel nous voulons minimiser nos impacts. Il est édicté afin que chacun, membre du Conseil d'administration, de la direction, de l'encadrement, collaboratrice et collaborateur, se rappelle les valeurs et principes fondamentaux qui doivent guider toutes nos activités au quotidien.

Il est essentiel que nous gardions tous à l'esprit les règles énoncées dans ce Code, afin de contribuer au succès de Waeber HMS, tout en répondant pleinement aux attentes de nos clients.

Si le Code donne des informations sur les normes applicables en matière d'intégrité et de conduite des activités, il est par contre impossible de prévoir toutes les situations que les collaborateurs de Waeber HMS sont susceptibles de rencontrer dans leurs activités quotidiennes. Ce Code ne peut pas remplacer la responsabilité individuelle de chacun à exercer son discernement dans chaque situation particulière. Chaque collaborateur doit agir avec éthique, en toute intégrité et en étant responsable de ses actes.

Ce Code s'applique à tous les collaborateurs, y compris les employés temporaires. Il est remis à tout nouvel entrant et est téléchargeable en ligne.

Pour ce qui est des fournisseurs, partenaires et sous-traitants, une « **Charte de développement durable** » contenant les principes éthiques de Waeber HMS a été mise en place. Waeber HMS attend de ses fournisseurs qu'ils communiquent les principes à leurs collaborateurs, sous-traitants ainsi qu'à tous tiers avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales, afin de garantir que ces principes soient respectés et intégrés dans leurs activités. Si nécessaire, Waeber HMS pourra demander à un fournisseur d'établir la preuve de sa conformité au moyen d'une certification indépendante.

Il est de la responsabilité de chacun de connaître et de comprendre le Code de conduite et d'éthique ainsi que ses principes. Chaque collaborateur de Waeber HMS doit s'interroger avant d'agir, surtout en cas de doute, sur la conduite à tenir, être vigilant, demander de l'aide s'il ne sait pas résoudre seul le questionnement éthique auquel il est confronté et signaler tout problème ou infraction au Code.

Ce Code est un guide qui doit encadrer l'ensemble de nos activités et qui protège Waeber HMS, son succès et sa pérennité. Il a fait l'objet d'une présentation et d'une revue par le Conseil d'administration avant sa diffusion.

Le non-respect du présent Code peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation des rapports de travail ou des rapports contractuels.

Nos valeurs, édictées dans notre Charte, sont la base de la relation que les collaborateurs doivent entretenir avec leurs interlocuteurs internes et externes. L'esprit Waeber HMS est empreint de 6 valeurs fortes : Responsabilité, Respect, Confiance, Engagement, Compétence et Dynamisme.

Nous nous engageons à prévenir et à sanctionner toute violation du Code de conduite et à mettre en place toute action corrective et de remédiation lorsque cela est nécessaire.

Le Président-Directeur général  
Laurent Waeber

## ETHIQUE D'ENTREPRISE

Nous nous engageons à :

- ✓ Exercer nos activités dans le **respect des lois applicables**, de manière éthique et transparente.
- ✓ **Respecter les bonnes pratiques** en matière de gouvernement d'entreprise.
- ✓ **Agir avec intégrité, loyauté et sens de la responsabilité.**
- ✓ **Refuser toute forme de corruption.** Tout au plus, nous pouvons offrir et accepter des cadeaux de courtoisie ou des invitations s'inscrivant dans les pratiques commerciales usuelles. A cet égard, nous nous conformons à nos directives internes. Toute rémunération à des tiers ne sera appropriée que si elle intervient pour des services effectivement réalisés.
- ✓ Ne pas tolérer tout acte de **blanchiment d'argent**, de fraude, et/ou financement du terrorisme.
- ✓ Ne pas tolérer tout propos ou comportement constitutif de **harcèlement** physique, moral (mobbing) ou sexuel, d'acte discriminant ou humiliant, de propos portant atteinte à la personnalité de l'autre ou relevant de l'abus de pouvoir.
- ✓ **Être digne de la confiance des clients.**
- ✓ **Communiquer de manière fiable, transparente et précise** les caractéristiques des produits que nous vendons, ainsi que leurs modes de fabrication.
- ✓ Protéger le secret commercial, **respecter la confidentialité** des données et les accords conclus contre toute divulgation non autorisée.
- ✓ Traiter toutes les **informations confidentielles** ou les **données personnelles** concernant nos clients ou nos fournisseurs conformément aux dispositions légales applicables en la matière.
- ✓ Se conformer aux lois et aux règlements en vigueur en matière de **droit de la concurrence** ainsi que s'abstenir de conclure des arrangements anticoncurrentiels avec des tiers. Tous les contacts avec les concurrents doivent ainsi s'effectuer avec prudence et considération, afin même d'éviter toute suggestion de comportement anticoncurrentiel.
- ✓ Maintenir avec nos partenaires des **relations justes et honnêtes**, en ayant une attitude responsable.
- ✓ Prendre des mesures raisonnables pour **assurer l'intégrité physique et la sécurité** du transport de nos produits.
- ✓ Créer et maintenir un **climat de travail sain et propice à la collaboration.**
- ✓ Fournir un **cadre de travail respectueux et sûr**, répondant aux lois et réglementations en matière d'environnement, d'hygiène, de santé et de sécurité.
- ✓ **Devoir respect et équité**, ainsi que la garantie d'un univers de travail motivant, **respectueux de la dignité et des droits** de tous les individus, favorisant le développement personnel et le bien-être.
  - Waeber HMS s'engage à assurer l'égalité des chances et de traitement. Les décisions relatives à l'emploi sont fondées sur le mérite individuel, sans distinction de race, d'origine ethnique, sociale, culturelle ou nationale, d'opinions politiques, de communauté, de religion, d'orientation/identité sexuelle, d'handicap, de statut familial ou d'âge.
  - Waeber HMS n'autorise pas à entretenir des relations de travail inappropriées avec son supérieur hiérarchique ou son subordonné.
  - Waeber HMS n'autorise pas, en principe, l'emploi d'un membre de la famille lorsque le collaborateur est impliqué dans la décision d'embauche du membre de la famille ; lorsque le collaborateur se trouve dans une position de supervision, de subordination ou de contrôle avec le membre de la famille. Exception pour les membres de la famille des actionnaires.
  - Waeber HMS s'efforce à une plus grande mixité d'une parité hommes-femmes dans tous les métiers, fonctions et niveaux hiérarchiques.
  - Waeber HMS reconnaît, valorise et développe les talents et les savoir-faire de ses collaborateurs.

- Waeber HMS propose à ses collaborateurs un cadre de travail valorisant et enrichissant. Elle favorise la fidélité et le respect mutuel dans les relations professionnelles ; le rejet de toute discrimination ou de tout harcèlement ; le rejet de tout type de violence qu'elle soit physique, verbale ou morale ; la protection de la vie privée de ses collaborateurs.
  - Waeber HMS met tout en œuvre pour préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
  - Waeber HMS encourage la responsabilité individuelle et le sens de l'initiative. Elle favorise l'impartialité ; les comportements qui montrent l'exemple, la recherche permanente de la qualité ; les initiatives prises dans les limites liées aux compétences et aux responsabilités respectives des collaborateurs.
  - Waeber HMS s'engage à procurer à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain, afin d'éviter les accidents ou dommages corporels qui pourraient être provoqués par, associés à, ou résulter de leur travail, y compris durant la manipulation d'équipements ou durant les trajets professionnels.
  - Waeber HMS s'engage à établir des procédures et formations pour détecter, éviter et atténuer, dans toute la mesure du possible, tout danger pouvant représenter un risque pour la santé, l'hygiène et la sécurité du personnel.
  - Chaque collaborateur s'engage à ne pas influencer la sélection ou le choix d'un prestataire pour servir ses intérêts personnels ou ceux de proches.
  - Chaque collaborateur s'engage à éviter l'abus, le gaspillage ou l'usage inapproprié de toute ressource. Il s'engage à respecter les règles d'utilisation qui lui ont été communiquées.
  - Chaque collaborateur s'engage à avoir un comportement exemplaire en matière d'intégrité dans la conduite de ses activités.
  - L'utilisation des outils de travail mis à disposition par Waeber HMS (tels que postes de travail, Internet, messagerie, téléphonie), pour des affaires personnelles, n'est, en principe, pas autorisée ; une utilisation privée est admise exceptionnellement, en dehors du temps de travail, dans la mesure où elle ne constitue pas un abus, ne nuit pas au bon déroulement de l'activité professionnelle et ne surcharge pas l'infrastructure informatique.
- ✓ Promouvoir une **politique de ressources humaines qui contribue au professionnalisme, à la motivation et à l'épanouissement** de chacun en offrant des opportunités de formation, de mobilité et de promotion interne et en développant l'employabilité de chacun.
  - ✓ **Protéger les données personnelles** de ses collaborateurs.
  - ✓ **Respecter les normes et réglementations comptables et financières** en vigueur.
  - ✓ Maintenir un **archivage suffisant** pour prouver le respect de ce Code.
  - ✓ **Communiquer les principes éthiques** qui doivent guider la conduite des affaires de ses collaborateurs mais également de ses partenaires commerciaux, notamment en ce qui concerne le respect des lois et réglementations, la prévention de toute forme de corruption, y compris le trafic d'influence, et des **conflits d'intérêts**.

## DROITS DE L'HOMME & RESPONSABILITE SOCIALE

Nous nous engageons à :

- ✓ **Adhérer aux droits fondamentaux de l'Homme et à la dignité de l'individu**, en respectant dans son entièreté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Convention européenne des droits de l'homme et les différentes conventions de l'Organisation internationale du travail.
- ✓ **Ne pas tolérer le recours au travail des enfants**. Le travail des enfants de moins de 15 ans ou n'ayant pas atteint l'âge de fin de la scolarité obligatoire est strictement interdit.
- ✓ Respecter toutes les exigences légales locales applicables aux jeunes travailleurs. Un jeune travailleur est défini comme tout travailleur de plus de 15 ans et de moins de 18 ans.
- ✓ **N'accepter aucune forme de travail forcé ou obligatoire**, d'esclavage ou d'entrave à la liberté de mouvement des employés et leurs subordonnés.
- ✓ **Ne pas tolérer le travail illégal, clandestin et non déclaré.**
- ✓ **Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective**, en n'empêchant pas les collaborateurs de s'associer librement et en encourageant tout moyen de dialogue.
- ✓ **Ne jamais discriminer** sur les bases de la race, l'origine ethnique, sociale ou nationale, la religion, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance à un syndicat, l'affiliation politique, le statut marital, l'apparence physique, l'âge, ou de tout autre élément prohibé par la loi en vigueur sur le lieu de travail. Cela dans le but que tous les individus déclarés « aptes au travail » reçoivent des chances égales et ne fassent pas l'objet de discriminations.
- ✓ **Garantir la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs.**
- ✓ **Respecter des standards élevés en matière de santé et de sécurité** au sein de nos activités, notamment en fournissant un équipement de protection individuelle (EPI) aux collaborateurs, en accord avec la réglementation en vigueur.
- ✓ **Respecter les lois et règlements sanitaires** en vigueur et mettre en œuvre des pratiques optimales relatives à la sécurité sur le lieu de travail.
- ✓ **Ne tolérer en aucune circonstance la punition corporelle**, ainsi que le recours à tout traitement dégradant, **harcèlement**, abus, contrainte ou intimidation, sous toutes leurs formes.
- ✓ **Assurer que les horaires de travail et la rémunération** de tous les collaborateurs sont conformes à la législation et aux dispositions sectorielles en vigueur.
- ✓ **Avoir des contrats de travail officiels** et conformes à la législation locales.
- ✓ **Observer les normes et restrictions imposées** par les lois, règles et réglementations en vigueur.

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Waeber HMS est sensible aux développements de procédés de fabrication plus économes en ressources naturelles et en énergie sur l'ensemble du cycle de vie du produit. De par la nature des produits et des services proposés, Waeber HMS n'est pas directement impliqué dans des secteurs considérés comme ayant un impact significatif sur l'environnement.

Néanmoins, soucieux de préserver la planète et ses ressources naturelles, nous œuvrons à réduire notre impact sur le changement climatique et la perte en biodiversité, en innovant pour accompagner les générations futures.

Nous nous engageons à :

- ✓ **Conduire et exercer nos activités de manière responsable sur le plan environnemental.**
- ✓ **Maîtriser notre empreinte environnementale** en éliminant ou réduisant au maximum les effets négatifs sur l'environnement et la biodiversité résultant de la conduite de nos activités.
- ✓ **Respecter l'environnement et veiller à une gestion optimale de nos actifs et des ressources naturelles**, en accord avec les normes et standards nationaux et internationaux.
- ✓ **Gérer nos installations et mener nos activités** en tenant compte des questions environnementales, **afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité**, en particulier par l'utilisation de technologies vertes.
- ✓ **Garantir l'application des meilleures pratiques** au long de la chaîne d'approvisionnement.
- ✓ **Rechercher l'efficacité de nos activités** par une gestion responsable de nos consommations d'eau, d'énergie et de ressources naturelles en vue de diminuer le gaspillage, notamment pour le chauffage, l'éclairage, la ventilation et la climatisation.
- ✓ **Assurer l'élimination appropriée de tous les déchets** et composants, y compris les batteries, qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement.
- ✓ **Adhérer aux principes de l'approvisionnement responsable en or** et s'assurer que l'approvisionnement de l'or soit extrait dans des conditions respectant les humains et les droits de travail tout en ne causant pas de dommage à l'environnement.
- ✓ **Utiliser des diamants conformes**, c'est-à-dire issus de fournisseurs qui sont des membres certifiés RJC ou accompagnés d'une déclaration officielle émise par le système de garanties du Conseil Mondial du Diamant (processus Kimberley), comme suit : "Les diamants facturés ci-inclus ont été achetés auprès de sources légitimes non impliquées dans le financement de conflits et en conformité avec les résolutions des Nations Unies. Le vendeur déclare par le présent document qu'à sa connaissance et/ou selon les garanties écrites du fournisseur des diamants, ces derniers proviennent de zones sans conflit."
- ✓ **Garantir la traçabilité et la conformité** réglementaire des matières premières et des substances utilisées.
- ✓ **Utiliser pour le stockage, l'emballage et le transport**, dans toute la mesure du possible, des matériaux avec **des produits recyclés, recyclables et réutilisables**.
- ✓ Garantir que tous les achats de **bois**, de **papier** et leurs produits dérivés sont **certifiés FSC ou PEFC**; l'inclusion de fibres recyclées est préférable.
- ✓ **Ne pas utiliser**, dans toute la mesure du possible, **de PVC dans les produits ou dans les emballages** et privilégier les plastiques fabriqués à partir de matières recyclées ou naturelles ou biodégradables ou compostables.
- ✓ **Respecter la liste des substances faisant l'objet de restrictions dans les procédés de fabrication (normes Reach).**
- ✓ **Adopter le principe de précaution** qui requiert, chaque fois qu'il y a absence de certitude scientifique à l'égard d'enjeux environnementaux, d'agir avec précaution et dans le respect du développement durable de façon à minimiser les impacts potentiels.
- ✓ **Demander à tous ses collaborateurs de participer** à son projet de protection de l'environnement.

*Fleurier, le 20 janvier 2022, la Direction*